

FORMATION

07-08 Novembre 2018

La couverture du sol à base de mulch organique, clé de systèmes évoluant vers le non-travail du sol en maraîchage biologique – Résultats des pratiques chez Johannes Storch en Allemagne



Formateur :

Johannes Storch, *maraîcher au « Biogemüsehof Dickendorf » (Allemagne)*

<https://mulch-gemuesebau.de>

Animateur :

André Sieffert, *agronome ex-maraîcher de 1995 à 2010 (traducteur de la formation)*

Lieu :

Salle communale
26400 Soyans

Contact :

andre.sieffert@gmail.com

Tel : 06 17 70 43 78 (9h00-17h00)

	Coût
personnes éligibles au VIVEA	Gratuit
personnes non éligibles au VIVEA *	140 €
Institution	550 €

* Pour les salariés agricoles, un financement FAFSEA est possible, basé sur un coût pédagogique + salaire brut hors frais annexes
Tél. FAFSEA : 04 72 37 95 75

Avec le soutien financier de:



Pour le **covoiturage** c'est [ici!](#)

Objectifs :

- ✓ Concevoir ses itinéraires techniques en favorisant l'auto-fertilité des sols et la productivité des cultures ;
- ✓ Conduite de différents légumes selon un itinéraire à base de mulch organique (tonte d'herbe) en combinaison avec des couverts végétaux en interculture depuis 2011 ;
- ✓ Evolution des sols et abandon progressif du travail du sol ;
- ✓ Faire le choix des itinéraires à base de mulch organique les mieux adaptés au contexte de sa ferme.

Programme :

MERCREDI 07 NOVEMBRE

9h00 à 17h30

- Un système permettant la construction des sols : Culture sur une **couche de mulch d'herbe** épandue au printemps sur un **couvert végétal d'hiver avec** abandon progressif d'un léger travail du sol ;
- Résultats en termes de qualité du sol et sur le réseau racinaire (en plein champ et sous serre) ;
- Mulch d'herbe et autres matériaux pour la couverture des sols ;
- Couverts végétaux d'interculture ;
- **Atelier** : Calculs des besoins en éléments nutritifs et élaboration du stock d'humus dans les sols.
- Résultats d'expériences sur la ferme de Johannes Storch (rendements, économie, temps de travail, bilan azote, vers de terre, T° du sol,...) sur sol nu et sur sol couvert travaillé ou non travaillé.

JEUDI 08 NOVEMBRE

9h00 à 17h30

- Perspectives pour l'abandon total du travail du sol après plusieurs années de pratique à base de couverts végétaux et de mulch organique ;
- **Atelier** : Résultats économiques en systèmes à base de mulch - Evaluation de la rentabilité de différents itinéraires techniques.
- Eléments pour une transition vers un système à base de mulch organique ;
- Etude des projets des participants pour engager une transition vers des systèmes à base de mulch ;
- Evaluation de différents scénarios possibles.



BULLETIN D'INSCRIPTION 2018 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 17 70 43 78 ou andre.sieffert@gmail.com

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **140 €** à l'ordre de:

« Association ADAF » à : **ADAF – Le Quai - 135 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- individuel
- autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	La couverture du sol à base de mulch organique – Johannes Storch 07et 08 Novembre 2018 - Lieu de formation : salle communale -26400 Soyans
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -

2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.

3. **Dispositions financières:** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

Un chèque de caution de 140 € TTC doit être joint au bulletin d'inscription. **Il sera rendu au stagiaire** en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules. Il sera encaissé si VIVEA ne finance pas sa participation. Le stagiaire est tenu d'informer l'organisme de formation si VIVEA ne peut pas prendre en charge sa participation.

4. **Interruption du stage:**

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.
- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée

5. **Délai de rétractation:** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend:** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à : le :

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (ADAF) et signé par les 2 parties.

Le stagiaire
(Signature)

Le responsable formation ADAF
(Signature et cachet)